



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES SOURCES  
VILLE DE DANVILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Danville, tenue le **11<sup>e</sup>** jour du mois de **juillet** de l'an **2022**, à **19h**, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

**Présences :**

Mairesse : Madame Martine Satre  
Conseiller no 1 : Madame Chantal Cantin  
Conseiller no 2 : Monsieur Pierre Jr. Grimard  
Conseiller no 3 : Monsieur Richard Lefebvre  
Conseiller no 4 : Monsieur Jean-Guy Laroche  
Conseiller no 6 : Monsieur Gaétan Nadeau

**Absences :**

Conseiller no 5 : Monsieur Daniel Pitre

Est aussi présente, Madame Marie-Pier Dupuis, directrice générale et greffière, agissant à titre de secrétaire de la présente séance.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Martine Satre, mairesse, constate le quorum à **19h00** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

20220711-01

**2 Adoption de l'ordre du jour**

*Il est proposé par Chantal Cantin  
Appuyé par Jean-Guy Laroche  
Et unanimement résolu*

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant les points suivants :

**5.4 Émission d'un financement temporaire d'un montant de 850 000 \$ -  
Règlement d'emprunt 2022-06**

**9.3 Autorisation d'appel d'offres – Fourniture de services professionnels  
Services d'ingénierie pour plans, devis et surveillance –Travaux de réfection  
d'infrastructures – conduite d'amenée 300mm - Rue Daniel-Johnson, Grove,  
Crown, Water et Nicolet (TECQ-PRIMEAU)**

**9.4 Octroi de contrat – Réparation de la boîte du camion #0762**

**9.5 Octroi de contrat – Modification du camion # 1668**

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

20220711-01 2 Adoption de l'ordre du jour

**3 INFORMATIONS ET COMITÉS - MAIRESSE ET CONSEILLERS**

**4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

20220711-02 4.1 Séance du 13 juin 2022

**5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

20220711-03 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 13 juin 2022

20220711-04 5.2 Ajustement du remboursement des frais de déplacement

20220711-05 5.3 Octroi de contrat – Photocopieur caserne

20220711-06 5.4 Émission d'un financement temporaire d'un montant de 850 000 \$ - Règlement d'emprunt 2022-06

## 6 LÉGISLATION

6.1 Avis de motion – Règlement numéro 2022-08 modifiant le règlement de zonage 146-2015 et ses amendements

20220711-07 6.2 Premier projet – Règlement numéro 2022-08 modifiant le règlement de zonage 146-2015 et ses amendements

20220711-08 6.3 Entente de partage des redevances des carrières et sablières avec la Ville de Val-des-Sources

### *ADOPTÉE*

## 7 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

20220711-09 7.1 Embauche – étudiant au Service des Travaux publics

### PÉRIODE DE QUESTIONS

## 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt du rapport mensuel– Service de sécurité incendie

20220711-21 8.2 Autorisation d'achat – Appareil de protection individuel autonome

## 9. TRAVAUX PUBLICS

20220711-10 9.1 Octroi de contrat – remplacement de la toiture à l'Hôtel de Ville

20220711-11 9.2 Octroi de contrat – Plans et devis pour la réfection d'une partie de la rue Water

20220711-12 9.3 Autorisation d'appel d'offres – Fourniture de services professionnels Services d'ingénierie pour plans, devis et surveillance – Travaux de réfection d'infrastructures – conduite d'amenée 300mm - Rue Daniel-Johnson, Grove, Crown, Water et Nicolet (TECQ-PRIMEAU)

Fourniture de services professionnels Services d'ingénierie pour plans, devis et surveillance – Travaux de réfection d'infrastructures – conduite d'amenée 300mm - Rue Daniel-Johnson, Grove, Crown, Water et Nicolet (TECQ-PRIMEAU)

20220711-13 9.4 Octroi de contrat – Réparation de la boîte du camion #0762

20220711-14 9.5 Octroi de contrat – Modification du camion #1668

## 10. HYGIÈNE DU MILIEU

20220711-15 10.1 Ajustement du contrat – Transport des matières résiduelles

## 11 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Rapport – émission de permis pour le mois de juin 2022

20220711-16 11.2 Comité consultatif d'urbanisme – ajout d'un membre

20220711-17 11.3 Désignation des inspectrices en bâtiment et en environnement

## 12. LOISIRS ET CULTURE

20220711-18 12.1 Octroi de contrat – Réhabilitation du terrain de balle

20220711-19 12.2 Club Aéromodèle – Asbestos – demande d'appui

## 13. DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION

## 14. VARIA

## 15. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

15.1 Programme d'aide à voirie locale – Volet PPA-ES et PPA-CE

15.2 En Estrie, on bouge!

15.2 Programme de gestion des actifs municipaux

## 16. ÉVÈNEMENTS À VENIR

16.1 6 août 2022 – Pièce de théâtre “Ghosts and other Doohickeys” à 13 h 30 à l’étang Burbank. Pièce anglophone qui raconte l’historique des villes situées en Estrie.

16.211 août : Arrêt de Vélo Québec pour dîner à l’étang Burbank. Le Grand Tour est un événement d’une durée de 7 jours, regroupant 1 500 cyclistes sur un parcours en boucle dont le départ et l’arrivée sont prévus cette année à Sainte-Croix.

16.3 13 août : Fête des générations de 11 h à 15 h. Sur les terrains du Centre Mgr Thibault.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

20220711-20 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

### **ADOPTÉE**

## **3 INFORMATIONS ET COMITÉS - MAIRESSE ET CONSEILLERS**

La mairesse transmet diverses informations aux membres du conseil.

Les membres du conseil font rapport des différents comités et des dossiers auxquels ils ont travaillé.

## **4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

20220711-02

### **4.1 Séance du 13 juin 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **13 juin 2022** et qu’ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

*Il est proposé par Gaétan Nadeau*

*Appuyé par Pierre Grimard*

*Et unanimement résolu*

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022 soit adopté tel que déposé.

### **ADOPTÉE**

## **5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

20220711-03

### **5.1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 11 juillet 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis ont été transmises aux membres du conseil;

### Ville de Danville

#### DÉPENSES

**JUIN 2022**

**DÉPENSES TOTALES**

**547 889,45 \$**

---

Rémunération régulière net

72 746,87 \$

Rémunération net élus	9 421,89 \$
Rémunération net incendie	8 147,38 \$
Paievements émis au 2022-07-07	124 669,49 \$
Liste des comptes à payer au 2022-07-11	332 903,82 \$

***Il est proposé par Richard Lefebvre  
Appuyé par Jean-Guy Laroche  
Et unanimement résolu***

D'approuver la liste des dépenses totales telles que soumises au montant de **547 889,45 \$** comprenant des comptes à payer au montant de **332 903,82 \$** et d'autoriser le paiement des comptes, par la mairesse ou à défaut, la personne désignée et la directrice générale.

**ADOPTÉE**

20220711-04

## **5.2 Ajustement du remboursement des frais de déplacement**

**CONSIDÉRANT** l'augmentation du prix de l'essence;

**CONSIDÉRANT QUE** le taux de remboursement des frais de kilométrage pour l'ensemble des employés est fixe;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge opportun d'ajuster ce taux;

***Il est proposé par Gaétan Nadeau  
Appuyé par Chantal Cantin  
Et unanimement résolu***

**QUE** le taux de remboursement du kilométrage pour l'ensemble des employés de la Ville de Danville soit ajusté de façon annuelle en fonction du taux raisonnable prévu par Revenu Québec.

**QUE** la modification entre en vigueur à compter de ce jour.

**ADOPTÉE**

20220711-05

## **5.3 Octroi de contrat – Photocopieur caserne**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de location du photocopieur à la caserne incendie vient à échéance en août 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de prix a été effectuée pour son remplacement;

***Il est proposé par Richard Lefebvre  
Appuyé par Pierre Grimard  
Et unanimement résolu***

**QUE** la Ville de Danville soit autorisée à conclure un contrat avec l'entreprise Hamster-Mégaburo pour la location d'un photocopieur Canon C257iF aux conditions suivantes :

- Location 60 mois à 63,36 \$ par mois
- Photocopie noire à 0,01 \$
- Photocopie couleur à 0,095 \$

**ADOPTÉE**

20220711-06

**5.4 Émission d'un financement temporaire d'un montant de 850 000 \$ - Règlement d'emprunt 2022-06**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 2022-06 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 29 juin 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de financement temporaire doit être effectuée afin que la Ville puisse procéder aux investissements souhaités;

***Il est proposé par Chantal Cantin  
Appuyé par Jean-Guy Laroche  
Et unanimement résolu***

**QUE** la Ville de Danville demande à la Caisse Desjardins des Sources, l'émission d'un financement temporaire conformément au règlement 2022-06;

**QUE** la mairesse ainsi que la directrice générale sont autorisées à signer l'ensemble des documents afférents à ce financement.

**ADOPTÉE**

**6 LÉGISLATION**

**6.1 Avis de motion – Règlement numéro 2022-08 modifiant le règlement de zonage 146-2015 et ses amendements**

Le conseiller Jean-Guy Laroche donne avis de motion qu'il adoptera ou proposera l'adoption à une séance ultérieure le règlement 2022-08 modifiant le règlement de zonage 146-2015 et ses amendements.

20220711-07

**6.2 Premier projet – Règlement numéro 2022-08 modifiant le règlement de zonage 146-2015 et ses amendements**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1)*, de modifier son règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement de zonage numéro 146-2015 afin de modifier les normes de superficies maximales applicables aux bâtiments accessoires;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite modifier le règlement de zonage afin de régulariser une situation concernant les usages exercés sur une propriété située dans la zone M-88;

***Il est proposé par Gaétan Nadeau  
Appuyé par Richard Lefebvre  
Et unanimement résolu***

**QUE** le premier projet de règlement numéro 2022-08 modifiant le règlement de zonage 146-2015 et ses amendements soit adopté comme suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

L'article 9.3.13 intitulé « Garage » est modifié en remplaçant l'ensemble du texte des alinéas 5 et 6 par le texte suivant :

« La superficie totale de l'ensemble des bâtiments accessoires (remise, serre, garage, etc.) ne peut excéder 10 % de la superficie du terrain.

La superficie maximale d'un garage complémentaire isolé situé à plus de 2 m d'un bâtiment principal, à plus d'un mètre d'une ligne latérale de lot délimitant le terrain lorsque le mur est sans ouverture ou à plus de 2 m d'une ligne de lot délimitant le terrain lorsque le mur a une ouverture, est établie comme suit :

- Pour un terrain ayant une superficie inférieure à 1850 m<sup>2</sup>, la superficie maximale d'un garage privé est de 85 m<sup>2</sup>.
- Pour un terrain ayant une superficie entre 1850 m<sup>2</sup> et 3720 m<sup>2</sup>, la superficie maximale d'un garage privé est de 115 m<sup>2</sup>.
- Pour un terrain ayant une superficie de plus de 3720 m<sup>2</sup>, la superficie maximale d'un garage privé est de 150 m<sup>2</sup>.

### **ARTICLE 3**

L'article 9.3.16 intitulé « Remise » est modifié en remplaçant l'expression « 12 m<sup>2</sup> » par l'expression « 16 m<sup>2</sup> ».

### **ARTICLE 4**

L'annexe B « Grilles des spécifications » faisant partie intégrante de l'article 5.1 est modifiée à la zone M-88 en ajoutant, à la section « NOTES SPÉCIFIQUES », le texte suivant :

« Les groupes d'usages suivants sont autorisés :

C14 – Vente ou location de véhicules moteurs  
C15 – Atelier de réparation  
C16 – Atelier de carrosserie

Un seul établissement exerçant un ou plusieurs de ces usages est autorisé dans la zone. »

Le tout afin de permettre ces usages dans la zone M-88.

### **ARTICLE 5**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

### **ADOPTÉ**

20220711-08

### **6.3 Entente de partage des redevances des carrières et sablières avec la Ville de Val-des-Sources**

**CONSIDÉRANT QUE** la carrière de la compagnie Ardobec ainsi que la carrière Burbank de la Corporation de développement économique de Val-des-Sources sont situées sur le territoire de la Ville de Val-des-Sources;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrée de cette carrière est située sur le territoire de la Ville de Danville et qu'en conséquence, les camions qui entrent et sortent de la carrière doivent nécessairement circuler sur les chemins situés sur le territoire de la Ville de Danville;

**CONSIDÉRANT QUE** la carrière est assujettie au paiement des redevances et que celles-ci sont versées entièrement à la Ville de Val-des-Sources;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des dispositions de l'article 78.13 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), une municipalité qui a compétence en matière de voirie et par les voies publiques de laquelle transitent ou sont susceptibles de transiter, à partir d'un site situé sur le territoire d'une autre municipalité, des substances à l'égard desquelles un droit est payable en vertu de l'article 78.2 peut demander à cette dernière de conclure une entente pour le partage des redevances;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 78.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* imposent l'obligation à toute municipalité locale dont le territoire comprend le site de carrières et/ou de sablières de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Val-des-Sources a adopté un règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas de constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques au sens de l'article 110.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 78.13 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à une municipalité limitrophe à une autre de demander à cette dernière de conclure une entente de partage au fonds et de convenir des règles régissant l'affectation des sommes versées audit fonds;

***Il est proposé par Jean-Guy Laroche  
Appuyé par Chantal Cantin  
Et unanimement résolu***

**QUE** la Ville de Danville demande à la Ville de Val-des-Sources de conclure une entente de partage du fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

**QUE** la copie de la résolution soit transmise à la Ville de Val-des-Sources;

**QU'**une demande soit faite à la Ville de Val-des-Sources afin d'obtenir toute la correspondance échangée avec la compagnie Ardobec ainsi que la Corporation de développement économique de Val-des-Sources concernant le dossier des redevances;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la compagnie Ardobec ainsi que la Corporation de développement économique de Val-des-Sources pour l'informer de la situation;

**QU'**à défaut de recevoir un acquiescement de la Ville de Val-des-Sources à l'effet qu'elle est disposée à conclure une entente en application de l'article 78.13 de la *Loi sur les compétences municipales*, le conseil municipal entreprenne les procédures légales appropriées pour que le fonds constitué soit réparti de façon satisfaisante entre les deux municipalités, la Ville de Danville réservant, dans tous les cas, ses droits auprès de la Commission municipale du Québec;

**QUE** madame Martine Satre, mairesse, et madame Marie-Pier Dupuis, directrice générale et greffière, soient autorisées à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ladite entente.

**ADOPTÉE**

## **7 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES**

20220711-09

### **7.1 Embauche – étudiant au Service des Travaux publics**

***Il est proposé par Gaétan Nadeau  
Appuyé par Richard Lefebvre  
Et unanimement résolu***

**DE** confirmer l'embauche de Yoan Picard à titre d'étudiant au Service des travaux publics pour l'été 2022.

**ADOPTÉE**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Roland Laliberté : Des questions sont posées en lien avec le règlement d'emprunt 2022-06.

Claude Messier : Une question est posée en lien avec le zonage agricole

Alain Lecompte : Des questions sont posées en lien avec la carrière de Val-des-Sources. Une demande est faite en lien avec la vitesse.

### **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **8.1 Dépôt du rapport mensuel– Service de sécurité incendie**

Le rapport du mois de juin 2022 du Service de sécurité incendie est déposé aux membres du conseil.

20220711-21

#### **8.2 Autorisation d'achat – Appareil de protection individuel autonome**

***Il est proposé par Richard Lefebvre  
Appuyé par Pierre Grimard  
Et unanimement résolu***

**QUE** la Ville de Danville autorise le Service de sécurité incendie à procéder à l'achat d'appareil de protection individuel autonome à l'entreprise Boivin et Gauvin inc. pour un montant de 23 212,60 \$:

**ADOPTÉE**

### **9. TRAVAUX PUBLICS**

20220711-10

#### **9.1 Octroi de contrat – remplacement de la toiture à l'hôtel de Ville**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville a effectué une demande de prix pour le remplacement de la toiture à l'hôtel de Ville;

***Il est proposé par Gaétan Nadeau  
Appuyé par Jean-Guy Laroche  
Et unanimement résolu***

**QUE** la Ville de Danville octroie le contrat à l'entreprise suivante pour le remplacement de la toiture de l'hôtel de ville:

Toiture Everest  
IKO DYNASTIE au coût de 19 964 \$

**ADOPTÉE**

20220711-11

#### **9.2 Octroi de contrat – Plans et devis pour la réfection d'une partie de la rue Water**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville a effectué une demande de prix pour la confection des plans et devis pour la réfection d'une partie de la rue Water;

***Il est proposé par Gaétan Nadeau  
Appuyé par Jean-Guy Laroche  
Et unanimement résolu***

**QUE** la Ville de Danville octroie le contrat à l'entreprise suivante pour la confection des plans et devis pour la réfection d'une partie de la rue Water

EXP : 17 705 \$.



**ADOPTÉE**

20220711-12

**9.3 Autorisation d'appel d'offres – Fourniture de services professionnels Services d'ingénierie pour plans, devis et surveillance – Travaux de réfection d'infrastructures – conduite d'amenée 300mm - Rue Daniel-Johnson, Grove, Crown, Water et Nicolet (TECQ-PRIMEAU)**

***Il est proposé par Chantal Cantin  
Appuyé par Jean-Guy Laroche  
Et unanimement résolu***

**QUE** ce conseil autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres public pour le projet suivant :

Fourniture de services professionnels Services d'ingénierie pour plans, devis et surveillance – Travaux de réfection d'infrastructures – conduite d'amenée 300mm - Rue Daniel-Johnson, Grove, Crown, Water et Nicolet (TECQ-PRIMEAU)

**ADOPTÉE**

20220711-13

**9.4 Octroi de contrat – Réparation de la boîte du camion #0762**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville a effectué une demande de prix pour le la réparation de la boîte du camion #0762;

***Il est proposé par Jean-Guy Laroche  
Appuyé par Richard Lefebvre  
Et unanimement résolu***

**QUE** la Ville de Danville octroie le contrat à l'entreprise suivante pour la réparation de la boîte du camion #0762 selon les conditions prévues dans la soumission :

Ressort Charland : 27 921,05 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE**

20220711-14

**9.5 Octroi de contrat – Modification du camion #1668**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville a effectué une demande de prix pour le la modification du camion six roues #1668 en camion dix roues;

***Il est proposé par Chantal Cantin  
Appuyé par Jean-Guy Laroche  
Et unanimement résolu***

**QUE** la Ville de Danville octroi le contrat à l'entreprise suivante pour la modification du camion six roues #1668 en camion dix roues selon les conditions prévues dans la soumission :

Charest international : 86 222,47 \$ taxes et installation incluses.

**ADOPTÉE**

**10. HYGIÈNE DU MILIEU**

20220711-15

**10.1 Ajustement du contrat – Transport des matières résiduelles**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Transport Yergeau a effectué une demande d'ajustement du carburant pour le contrat de transport des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville est consciente que le coût du carburant a considérablement augmenté;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Transport Yergeau est une entreprise locale;

***Il est proposé par Chantal Cantin  
Appuyé par Pierre Grimard  
Et unanimement résolu***

**QUE** la Ville de Danville accepte la modification de contrat suivante du 1<sup>er</sup> février au 31 décembre 2022 :

Référence prix de base : 1,50 \$/ litre (B)

Référence du prix du carburant actuel : Moyenne du mois en cours (M)

Référence pour la compensation (C)

M-B=C

La compensation sera calculée en fonction du nombre de litres consommés par semaine.

Toutes les pièces justificatives devront être annexées lors de la présentation de la facture.

Advenant que la référence du carburant actuel passe en dessous du prix de base, l'entreprise devra verser la différence à la Ville de Danville sous forme de crédit et selon le même calcul.

**ADOPTÉE**

## **11 AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **11.1 Rapport – émission de permis pour le mois de juin 2022**

Le rapport d'émission des permis émis pour le mois de juin 2022 est déposé aux membres du conseil.

20220711-16

### **11.2 Comité consultatif d'urbanisme – ajout d'un membre**

***Il est proposé par Gaétan Nadeau  
Appuyé par Richard Lefebvre  
Et unanimement résolu***

**QUE** Monsieur Simon Tessier soit nommé membre du comité consultatif d'urbanisme.

**ADOPTÉE**

20220711-17

### **11.3 Désignation des inspectrices en bâtiment et en environnement**

**CONSIDÉRANT** la Ville de Danville souhaite désigner les inspectrices en bâtiment et en environnement responsables de l'application de divers règlements et les autoriser à délivrer des permis ainsi que des constats d'infraction pour et au nom de la Ville de Danville

***Il est proposé par Chantal Cantin  
Appuyé par Jean-Guy Laroche  
Et unanimement résolu***

**QUE** les inspectrices en bâtiment et en environnement soient responsables de l'application des règlements d'urbanisme adopté en vertu de la Loi sur

l'aménagement et l'urbanisme et que celles-ci soient autorisées à délivrer tout permis ou constat d'infraction en lien avec l'un ou l'autre de ces règlements;

**QUE** les inspectrices en bâtiment et en environnement soient responsables de l'application de toute autre règlement ou loi en lien avec leurs fonctions et que celles-ci soient autorisées à délivrer tout permis ou constat d'infraction en lien avec ces règlements ou lois.

### **ADOPTÉE**

## **12. LOISIRS ET CULTURE**

20220711-18

### **12.1 Octroi de contrat – Réhabilitation du terrain de balle**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville a effectué une demande de prix pour le la réhabilitation du terrain de balle;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville a obtenu différentes subventions en lien avec le projet;

***Il est proposé par Richard Lefebvre***

***Appuyé par Pierre Grimard***

***Et unanimement résolu***

**QUE** la Ville de Danville octroie les contrats suivants pour la réhabilitation du terrain de balle :

- Pelletier Picard : Remplacement de trois poteaux avec électricité
  - 8 760 \$
- DH Éclairage : Changement de l'ensemble des projecteurs pour des projecteurs à la D.E.L. incluant la subvention Hydro-Québec ainsi que le matériel de levage et les barres transversales d'attaches
  - 27 459,48 \$
- Clôture Multi-Design : Changement de la section d'arrêt balle au marbre
  - 14 598,38 \$ - 150 \$/heures supplémentaires pour démantèlement de la clôture en place.

### **ADOPTÉE**

20220711-19

### **12.2 Club Aéromodèle – Asbestos – demande d'appui**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville a adopté une résolution d'appui avec restriction pour l'utilisation de l'ancien site d'enfouissement;

**CONSIDÉRANT QUE** cette résolution d'appui comprenait quatre restrictions, dont la sécurité, la quiétude du voisinage, l'environnement, ainsi l'approbation des autres municipalités propriétaires du site;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire du 13 juin 2022, des citoyens demeurant aux abords du site ont enregistré leur opposition officielle au projet;

**CONSIDÉRANT QU'**une pétition a déjà été déposée par des citoyens demeurant dans ce secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Sources a transmis des documents en lien avec les enjeux environnementaux présents sur ledit site proposé;

**CONSIDÉRANT QU'**un club aéromodèle est déjà présent sur le territoire de la Ville de Danville;

***Il est proposé par Gaétan Nadeau***

***Appuyé par Jean-Guy Laroche  
Et unanimement résolu***

**QUE** ce conseil annule la précédente résolution numéro 20220509-08 et retire par le fait même, son appui à la demande du Club aéromodèle d'Asbestos.

**ADOPTÉE**

### **13. DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION**

***Aucun dossier***

### **14. VARIA**

### **15. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE**

#### **15.1 Programme d'aide à voirie locale – Volet PPA-ES et PPA-CE**

Un montant de 67 759 \$ a été accordé pour le changement de ponceaux.

#### **15.2 En Estrie, on bouge!**

Un montant de 4 000 \$ a été accordé pour le terrain de balle.

#### **15.2 Programme de gestion des actifs municipaux**

Un avis favorable a été émis de la part du MAMH pour l'octroi d'une subvention de 50 000 \$ afin que la Ville de Danville puisse réaliser son plan de gestion des actifs pour les bâtiments municipaux.

### **16. ÉVÈNEMENTS À VENIR**

**16.1 6 août 2022** – Pièce de théâtre "Ghosts and other Doohickeys" à 13 h 30 à l'étang Burbank. Pièce anglophone qui raconte l'histoire des villes situées en Estrie.

**16.2 11 août** : Arrêt de Vélo Québec pour dîner à l'étang Burbank. Le Grand Tour est un événement d'une durée de 7 jours, regroupant 1 500 cyclistes sur un parcours en boucle dont le départ et l'arrivée sont prévus cette année à Sainte-Croix.

**16.3 13 août** : Fête des générations de 11 h à 15 h. Sur les terrains du Centre Mgr Thibault.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Claude Messier : Une question est posée en lien avec la vidange des fosses septiques.

Constance Leclair : Une question est posée en lien avec le contrat de vidange des fosses septiques.

Roland Laliberté : Des questions sont posées en lien avec le terrain de balle ainsi que l'embauche de deux inspectrices.

### **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

***Il est proposé par Chantal Cantin***

**QUE** la présente séance soit levée à 20 h 31.

**ADOPTÉE**

---

**Martine Satre**  
**Mairesse**

---

**Marie-Pier Dupuis**  
**Directrice générale et greffière-  
trésorière**

Je, Martine Satre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

---

**Martine Satre**  
**Mairesse**